

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 012-2447/17/BM

■ Approbation d'une convention relative au projet de création du Centre d'Immunologie Intégrative (C2I) dans le cadre du projet Marseille Immunopôle pour Aix-Marseille Université

MET 17/4884/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La recherche et l'enseignement supérieur sont des fonctions métropolitaines stratégiques, facteurs de rayonnement et d'attractivité pour les territoires et vecteurs de développement économique car la recherche produit les connaissances scientifiques dont sont issues les innovations technologiques.

La santé est par ailleurs l'une des six filières sur laquelle Marseille Provence Métropole a souhaité afficher une ambition forte et volontariste dans son agenda du Développement Economique voté en mars 2017. Projet structurant dans le domaine de la santé, Marseille Immunopôle a pour objectif d'accélérer la découverte et le développement de nouvelles immunothérapies contre les cancers et les maladies inflammatoires et de faire bénéficier les patients le plus tôt possible de ces innovations.

La présente délibération concerne le projet de création du Centre d'Immunologie Intégrative - C2I au sein de la Faculté de Médecine de Marseille dans le cadre de Marseille Immunopôle.

A côté des entreprises du secteur, des laboratoires de l'INSERM et du CNRS, du pôle de compétitivité Eurobiomed, le C2I, véritable centre de recherche fondamental, s'inscrit dans l'écosystème Marseille Immunopôle. Il permettra une nouvelle approche intégrative: analyse du continuum molécule/cellule/organisme/pathologie avec un recours massif à la modélisation mathématique à toutes les échelles et, en parallèle, une évaluation/validation des concepts sur des échantillons de patients.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Les thématiques innovantes présentes au démarrage du C2I incluront la neuro-immunologie, les biomathématiques et le ciblage d'un nouveau monde lymphocytaire (celui des cellules cymphoïdes innées).

Ce centre a été pensé pour s'intégrer au sein de la Faculté de Médecine de Marseille, sur le campus de la Timone afin de pouvoir développer avec les autres acteurs du site une recherche fondamentale de haut niveau, avec un lien renforcé avec l'hôpital et la pratique clinique couplée à de l'enseignement et avec un potentiel de développement industriel.

L'implantation sur le Campus Timone nécessite des travaux de réhabilitation des premier et deuxième étages de l'aile bleue de la faculté de Médecine soit 1272m². L'état vétuste et la configuration des locaux actuels nécessitent en effet une réhabilitation permettant de disposer à terme :

- d'espaces de bureau
- d'espaces de laboratoire traditionnel (incluant les plateaux technologiques)
- d'espaces de stockage (pour consommables de laboratoires et zone de stockage froid)
- d'espaces de laboratoire L2 pour la culture cellulaire
- d'espaces communs : salle de détente, salles de réunion

Le plan de financement de la création du C2I se présente de manière suivante :

Conseil Régional PACA	250 000€
Conseil Départemental 13	250 000€
Métropole Aix-Marseille-Provence	250 000€
Ville de Marseille	250 000€
Fondation Bettencourt Schueller	250 000€
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse	500 000€
Aix-Marseille Université	300 000€
INSERM	300 000€
CNRS	300 000€
Crédits Contrats de Recherche (Inserm, AMU, CNRS)	450 000€
Total (en euros TTC)	3 100 000€

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 250 000 euros à Aix-Marseille Université pour la création du Centre d'Immunologie Intégrative (C2I) au sein de la Faculté de Médecine de Marseille dans le cadre de Marseille Immunopole et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création du Centre d'Immunologie Intégrative (C2I) dans le cadre du projet structurant Marseille Immunopôle.
- Qu'il convient d'approuver la convention avec Aix-Marseille Université relative à la création du Centre d'Immunologie Intégrative (C2I) au sein de la Faculté de Médecine de Marseille, dans le cadre du projet structurant Marseille Immunopôle.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 250 000 euros TTC à Aix-Marseille Université relative au projet de création du Centre d'Immunologie Intégrative (C2I) au sein de la Faculté de Médecine de Marseille dans le cadre de Marseille Immunopôle.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université relative au projet de création du Centre d'Immunologie Intégrative (C2I) au sein la Faculté de Médecine de Marseille dans le cadre de Marseille Immunopôle.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence -
- Sous-politique B360 - Chapitre 204 – Nature 204182 – Fonction 67 Opération 2017100400.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017